



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

AVIS D'APPEL PUBLIC À MANIFESTATION D'INTÉRÊT ÉTUDE SUR LES CONDITIONS DE MUTUALISATION DES RÉSEAUX FTTX AU SÉNÉGAL C_ARTP_057

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le quotidien d'informations générales « L'As » n°4864 du 13 janvier 2022 et publié sur le portail officiel des marchés publics www.marchespublics.sn.
2. L'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes a obtenu dans le cadre de son budget 2022 des fonds, afin de financer une étude sur les modalités opérationnelles pour la mutualisation des réseaux FTTX existant au Sénégal, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds en vue de s'attacher les services d'un Consultant pour des prestations relatives à l'identification de l'ensemble des infrastructures à partager, les classer en infrastructures actives et non actives, les modéliser pour procéder au calcul du coût unitaire des différents éléments de réseau en vue de définir les conditions techniques et économiques de partage desdites infrastructures et effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) « Etude sur les conditions de mutualisation des réseaux FTTX au Sénégal » C_ARTP_057.
3. Les services consistent à accompagner l'ARTP à procéder à une consultation publique, la mise en oeuvre d'une collecte d'informations essentielles, la revue du cadre concurrentiel, procéder à un zonage du marché potentiel FTTX au Sénégal, définir une architecture cible par zone en collaboration avec les acteurs, accompagner l'ARTP à la rédaction d'une décision modifiant les architectures existantes qui fixe les normes de construction et déploiement des réseaux FTTX et oblige les opérateurs à fournir un accès passif et actif aux infrastructures déployés ainsi que les conditions économiques de ce partage et accompagner l'ARTP à la diffusion des normes techniques et réglementaires lors des ateliers de restitution. La durée prévisionnelle de la prestation est vingt-quatre (24) semaines au maximum.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 10 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les candidats qui se seront manifestés seront évalués conformément aux dispositions du code des marchés et sur la base des critères suivants :

CRITÈRE	NOTE PONDÉRÉE POUR LE CRITÈRE
Nature des activités en relation avec le domaine de compétence	20 points
Nombre d'année d'expérience (1 point par année)	10 points
Organisation technique et managériale du cabinet	20 points
Qualification du cabinet dans le domaine des prestations notamment les références concernant l'exécution de deux marchés similaires durant les cinq dernières années (15 points par marché)	30 points
Qualifications générales et le nombre de personnels professionnels Un ou plusieurs membres du personnel permanent ayant coordonné des missions d'envergure similaire – 10 pts par mission similaire (max 2 missions)	20 points

La note technique minimum requise est de 75 points. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 10 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives

5. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût) ».
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet de la mission aux adresses ci-dessous :
khadijetou.toure@artp.sn ou mamadou.dieng@artp.sn
7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après :

Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP)
Ouakam, Route des Almadies, immeuble ARTP
Tél. : (221) 33 869 03 69 - Fax : (221) 33 869 03 70

Le mardi 22 novembre 2022 à 12 heures précises, bureau N° 004 et aux heures suivantes du **lundi au jeudi de 8 h à 17 heures** avec une pause méridienne de **13h à 13h30** et le **vendredi de 9 h à 13 heures** .